

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 6 OCTOBRE 2015** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LE MESSAGER DE LA VILLE VENDREDI LE 2 OCTOBRE 2015.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier et D. Smith, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

ABSENT : Monsieur le conseiller Aldo Iermieri.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et greffier, sont également présents.

Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau souligne la présence de mesdames Jennifer Abel, Meaghan Benfeito, Roseline Fillion et de monsieur Vincent Riendeau, étant tous des athlètes de calibre international qui s'entraînent au centre aquatique de Pointe-Claire et qui se sont démarqués cet été lors des Jeux panaméricains et lors des Championnats du monde de la FINA.

Monsieur le maire Trudeau souligne également la présence de monsieur Martin Gingras, entraîneur de madame Alyson Ackman, du Club de natation, s'étant elle aussi illustrée lors des Jeux panaméricains ainsi qu'au Championnat du monde de la FINA.

Monsieur le maire invite donc chacun des athlètes à le rejoindre à l'avant de la salle du conseil alors qu'un certificat honorifique leur a été remis.

Après cette cérémonie, monsieur le maire Trudeau déclare la séance ouverte.

2015-456 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Retrait du sujet indiqué au point 20.04, relativement à l'appropriation d'une somme de 50 000 \$ en vue de créer une réserve pour diverses interventions en matière de sécurité des bâtiments ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » afin d'exprimer les préoccupations du conseil relativement à la capacité d'intervention de la compagnie TransCanada Pipelines à l'égard du projet « Oléoduc Énergie Est »;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » afin d'autoriser une modification au contrat au montant de 33 280 \$ en ce qui concerne le contrat de collecte des matières résiduelles ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à une demande devant être adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin d'amender la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en ce qui concerne la démolition d'immeubles à Pointe-Claire ;

- Ajout d'un sujet à l'item « varia » afin de demander au député Geoffrey Kelley de prêter assistance à la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre de la demande de cette dernière afin d'obtenir une modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » afin de mandater la firme « Bélanger Sauvé » afin qu'elle représente la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre de la demande de cette dernière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une modification souhaitée à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

2015-457 PROCLAMATION – JOURNÉE « MES ACHATS, MON QUARTIER »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement DE proclamer le 28 novembre 2015 comme étant la journée « Mes achats, mon quartier », à Pointe-Claire.

2015-458 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENTS PC-2768-PD1, PC-2787-PD1, PC-2774-PD1 ET PC-2775-PD1

Se tient une consultation publique concernant les projets de règlements suivants :

PC-2768-PD1 – Règlement modifiant le Règlement PC-2768 concernant le plan d'urbanisme afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal.

PC-2787-PD1 – Règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal.

PC-2774-PD1- Règlement modifiant le Règlement de lotissement PC-2774 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal.

PC-2775-PD1 – Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal et au plan d'urbanisme modifié de la Ville de Pointe-Claire.

Monsieur le maire Trudeau invite monsieur Sylvain Gariépy, de la firme Provencher Roy à expliquer la nature de chacun des projets de règlement ainsi que des conséquences de leur adoption ;

Monsieur Gariépy explique qu'il s'agit de règlements de concordance faisant suite à l'adoption, par la Ville de Montréal, du schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, au mois d'avril dernier.

Monsieur Gariépy explique que les facteurs de densité dans certaines parties du territoire sont évalués en fonction du concept « TOD » (transit-oriented development) ;

Entre autres caractéristiques, il est précisé que le Règlement de zonage mettra notamment l'accent sur le stationnement pour vélos, dans les nouveaux projets de développement et que des règles particulières devront s'appliquer à l'égard de certains usages sensibles, à l'égard de certaines sources d'inconvénients de bruit et de vibrations ;

Monsieur Pierre Provençal adresse des questions concernant les sujets suivants :

- Le déversement des égouts de la Ville de Montréal dans le fleuve Saint-Laurent ;
- Le fait que les vibrations des trains soient ressenties sur l'avenue Maywood ;

Monsieur Andrew Scott adresse des questions concernant les sujets suivants :

- Développement du réseau cyclable ;
- Accessibilité de l'étude produite par « Vélo-Québec » ;

Monsieur Ronald Williams adresse des questions concernant les sujets suivants :

- Conformité des projets de règlement au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal ;
- Application du concept « TOD » au terminus d'autobus du centre commercial Fairview ;
- Application de l'obligation de tenir des études archéologiques advenant un projet de développement à la Pointe de Pointe-Claire.

2015-459

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2015 et des séances extraordinaires du conseil tenues les 1^{er} septembre, 21 septembre et 22 septembre 2015.

2015-460

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Pierre Provençal :

- Les items 10.15, 30.11 et 50.02 de l'ordre du jour ;
- L'utilisation et la relocalisation de bacs de récupération de vêtements installés à l'extrémité sud du terrain de stationnement de l'aréna.

Monsieur Ronald Williams :

- Étude à venir sur le Village de Pointe-Claire (Programme particulier d'urbanisme).

2015-461

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter le Règlement modifiant le Règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2016, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-143-7211.

2015-462 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768
CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE LE RENDRE
CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement PC-2768 concernant le plan d'urbanisme afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal en y apportant toutefois la modification suivante par rapport au projet de règlement adopté par le conseil le 21 septembre 2015 :

- L'annexe 1 – Densité du sol, est modifiée par l'ajout du secteur de densité correspondant au terrain du projet Domaine Evergreen sis au 621-671, avenue Donegani.

2015-463 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787
SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, en y apportant les modifications suivantes par rapport au projet de règlement adopté par le conseil le 21 septembre 2015 :

- Article 5 : Le noyau institutionnel de la pointe-claire est ajouté à la liste des grandes propriétés à caractère institutionnel assujetties au règlement, pour en assurer la protection et la mise en valeur ;
- Article 8 : Au premier critère des articles 65.1 et 65.2, exigeant le dépôt d'une étude de l'intérêt patrimonial d'une grande propriété à caractère institutionnel ou d'un lieu de culte d'intérêt pour supporter tout projet de modification, le mot « lotissement » est ajouté afin d'exiger une telle étude lors d'une opération de lotissement sur une propriété visée ;
- Article 13 : Ce nouvel article est ajouté afin d'assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, toute opération de lotissement visant à créer une emprise publique dans un secteur d'intérêt archéologique pour assurer la mise en valeur des vestiges archéologiques sur une telle propriété, le cas échéant ;
- Annexe 2 : Cette nouvelle annexe est ajoutée pour inclure le plan des secteurs d'intérêt archéologique mentionnés au nouvel article 13.

2015-464 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2788
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE LE RENDRE
CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement PC-2788 sur les permis et certificats afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-613-7406.

2015-465 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT PC-2774 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement de lotissement PC-2774 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal, ledit règlement étant adopté sans modification, par rapport au projet de règlement adopté par le conseil le 21 septembre 2015.

2015-466 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
PC-2775 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL ET AU PLAN D'URBANISME
MODIFIÉ DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal et au plan d'urbanisme modifié de la Ville de Pointe-Claire, le texte dudit règlement n'ayant pas été modifié par rapport au projet de règlement adopté par le conseil le 21 septembre 2015.

2015-467 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LE
FINANCEMENT DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS
PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER
2016

Monsieur le conseiller Grenier donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement décrétant les tarifs pour le financement des biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice

financier 2016 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-468

APPROBATION – PIIA – 39, AVENUE HILLSIDE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 39, avenue Hillside exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 13 août 2015 :

RÉSOLU :

- Plan d'implantation ;
- Élévations ;
- Perspective ;
- Matériaux de revêtement : Bois - Maibec Nautilia – Lamosite ;
- Détails architecturaux et bordures : Bois - Maibec Fascia - Blanc ;
- Porte d'entrée : Acier - Stanley Traditional – Noir ;
- Porte de garage : Acier - Garaga classique – Noir ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 39, avenue Hillside, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérant devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2015-469

REFUS - APPROBATION – PIIA – 14, AVENUE CEDAR

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 14, avenue Cedar exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement De refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 10 juillet, 10, 13 et 31 août et 1er septembre 2015 :

RÉSOLU :

- Certificat de localisation ;
- Couverture en aluminium ;
- Description technique ;
- Échantillons de couleur ;

et ce, relativement à l'installation d'équipement mécanique - appareils de climatisation au 14 avenue Cedar ;

D'exiger que le requérant soumette un plan, préparé par un professionnel, devant préciser la façon suivant laquelle chaque appareil sera dissimulé avec une combinaison de couverts d'appareils de climatisation, d'arbres, de végétation, de clôtures et par tout autre élément jugé nécessaire ;

D'indiquer que les couleurs devront être choisies pour camoufler tous les éléments (incluant les tuyaux et conduits) des appareils de climatisation entre les différents arrière-plans sur lesquels ils seront installés.

2015-470

APPROBATION – PIIA – 2, AVENUE DE BRESLAY

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 2, avenue de Breslay exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2015.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 10 août 2015 :

- Plan d'implantation proposé ;
- Élévation avant proposée ;
- Élévation latérale proposée A-202 ;
- Élévation latérale proposée A-203 ;
- Élévation arrière proposée ;
- Échantillons (ou ses équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : Bois- Maibec - Gris océan ;
- Détails architecturaux et bordures : Bois - Maibec - Blanc ;
- Porte d'entrée : Acier - Distinction – Noir ;
- Fenêtres : PVC - Casement – Blanc ;
- Volets : Bois – Noir ;
- Soffites et fascia : Aluminium - Blanc ;
- Toiture - Bardeaux d'asphalte - EMCO BP- Noir ;
- Couronnement de conduis de fumée : Métal – Noir ;
- Porche : Bois – Blanc ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 2, avenue de Breslay, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérant devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2015-471

APPROBATION – PIIA – 195, BOULEVARD HYMUS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 195, boulevard Hymus exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 15 août 2015 :

- Élévations proposées ;
- Plan d'implantation ;
- Détails du plan d'implantation ;
- Échantillons ;
- Élévations peintes - Walmart - Bleu foncé ;
- Éléments peints - Walmart – Jaune ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures (excluant les enseignes) au 195, boulevard Hymus, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérant devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 41 391 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2015-472 APPROBATION - PIIA – 158, AVENUE QUEEN

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 158, avenue Queen exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver le document reçu au service d'urbanisme le 2 septembre 2015, montrant une porte proposée, laquelle constitue une modification par rapport au plan approuvé en vertu de la résolution 2015-347 pour la propriété située à 158, avenue Queen ;

D'indiquer que les requérant devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, suite à l'adoption de la résolution 2015-347, et avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 6 000 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2015-473 APPROBATION – PIIA – 99, AVENUE CEDAR

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 99, avenue Cedar exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 août 2015.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le
13 juillet 2015 :

- Plan d'aménagement paysager ;
- Bilan forestier – Arboriculture ;
- Élévation arrière ;
- Élévation latérale droite ;
- Élévation latérale gauche ;
- Plan d'implantation ;
- Plan d'insertion ;
- Évaluation des arbres ;
- Feuille 1 - option 2 ;
- Matériaux de revêtement : Permacon - Pierre Mondrian - Nuancé gris scandinave ;
- Soffites et fascia : Aluminium – Noir ;
- Portes, fenêtres et porte de garage : Aluminium – Noir ;
- Bordures de portes et fenêtres : Pierre - Pearl white ;
- Garde-corps : Aluminium – Blanc ;
- Toiture : Bardeaux d'asphaltes : BP Mystique 42 - Midnight blue ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une maison unifamiliale au 99, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition que le matériau de parement utilisé soit de pierre Permacon « Pierre Mondrian », de couleur « Nuancé gris Scandina » ;

D'indiquer que les requérant devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 16 000 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2015-474

APPROBATION – PIIA – 137, AVENUE COOLBREEZE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 137, avenue Coolbreeze exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le
24 août 2015 :

RÉSOLU :

- Plan de l'entrée charretière révisé ;
- Élévation arrière ;
- Élévation droite ;
- Élévation gauche ;
- Échantillons ;
- Matériaux de revêtement : Bois - Canoxel Cedar view - River rock
Pierre - Fusion stone Great lakes – Raven ;
- Porte d'entrée : Acier - Solar - Noir ;
- Porte de garage : Acier - North Hatley – Blanc ;
- Fenêtres : Aluminium - Double hung Solar Star – Blanc ;
- Soffites et fascia : Aluminium – Blanc ;
- Colonnes et garde-corps : Bois – Blanc ;
- Toiture - Bardeaux d'asphalte - Weathermax - Weathered gray ;

et ce, relativement à la construction d'un agrandissement et des rénovations extérieures au 137, avenue Coolbreeze, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition qu'une élévation de la façade révisée soit soumise qui montre deux portes de garage plutôt qu'une seule grande porte de garage ;

D'indiquer que les requérant devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 8 600 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2015-475 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 252, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 252, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore afin d'y permettre :

- a) la réduction du nombre requis de vingt (20) espaces de stationnements à seize (16) espaces de stationnement ;
- b) la réduction de deux (2) espaces de stationnements réservés aux véhicules de personnes handicapées à un seul espace de stationnement réservé aux véhicules de personnes handicapées ;
- c) une enseigne sur poteau à être installée à une distance de 0 m (0') de la limite de l'emprise de la rue au lieu de la distance minimale requise de 2 m (6,6').

2015-476 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 22 AOÛT 2015 AU 22 SEPTEMBRE 2015, AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 24 AOÛT 2015 AU 21 SEPTEMBRE 2015

La liste des amendements budgétaires pour la période du 22 août 2015 au 22 septembre 2015, ainsi que le registre des chèques pour la période du 24 août 2015 au 21 septembre 2015 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2015-477 DÉSIGNATION – MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE nommer monsieur le conseiller Dennis Smith pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Trudeau aux assemblées du Conseil d'agglomération, pour les mois de novembre et décembre 2015 ainsi que pour le mois de janvier 2016.

2015-478 SOUTIEN FINANCIER – FONDATION DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL – OPÉRATION NEZ ROUGE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à l'organisme « La Fondation du cégep du Vieux-Montréal » pour la campagne Nez Rouge ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7453 émis le 22 septembre 2015.

2015-479 APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 50 000 \$ POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR DIVERSES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS

Le sujet relatif à l'appropriation d'une somme de 50 000 \$ pour la création d'une réserve pour diverses interventions en matière de sécurité des bâtiments a été retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2015-480 DÉSIGNATION - COORDONNATEUR – RESSOURCES MATÉRIELLES ET CONTRACTUELLES - DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE mandater le coordonnateur – ressources matérielles et contractuelles, ou son remplaçant, à procéder à la demande de permis d'alcool pour des événements où les boissons alcooliques sont servis lors d'un événement public, selon la Loi sur les permis d'alcool.

2015-481 APPROBATION – ENTENTE HORS-COUR À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET CONSTRUCTION DIMCO INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver une entente hors-cour à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et Construction Dimco inc. dans le dossier judiciaire 500-17-087771-153 ;

D'approuver le document de quittance annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-143-7399 ;

D'approuver le paiement d'un montant de 32 346 \$ en faveur de Construction Dimco inc. comme règlement final du dossier 500-17-087771-153, en capital, frais et intérêts ;

D'autoriser Me Jean-Denis Jacob à signer le document de quittance au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

D'indiquer que le montant de 32 346 \$ sera approprié à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2802 (poste budgétaire 1-22-413-12-802).

2015-482 APPROBATION – GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver le guide de normes graphiques qui contient les principes de base pour l'utilisation du logo ainsi que les principales applications.

2015-483 DÉPÔT – RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE – ADJUDICATION DE SOUMISSIONS PUBLIQUES – ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 3 474 000 \$

Le rapport de la trésorière faisant suite à l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 3 474 000 \$, datée du 23 septembre 2015, est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2015-484 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE, LIVRAISON ET LOCATION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison, en location, d'un boteur sur chenilles à basse pression et d'une pelle mécanique, incluant les opérateurs, pour déblayer le dépotoir à neige au cours des années 2015, 2016 et 2017, pour le prix de 209 208,11 \$, incluant les taxes à Entreprises Vaillant, laquelle a fourni la plus basse soumission conforme ;

D'indiquer que la Ville se réserve le droit de se prévaloir de la soumission déposée en ce qui concerne la fourniture de ce service, pour les années 2018 et 2019 pour un montant total de 180 464,76 \$, taxes incluses, conformément aux clauses des documents contractuels à cet effet ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7378 émis le 22 septembre 2015.

2015-485 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE, INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DES DÉCORATIONS DE NOËL POUR L'ANNÉE 2015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat à Super Décoration (9077-1478 Québec inc.) pour la fourniture, l'installation et l'enlèvement des décorations de Noël pour la saison 2015, pour un montant de 65 910,57 \$, taxes incluses ;

D'indiquer que la Ville de Pointe-Claire se réserve le droit d'octroyer le contrat pour les années 2016 et 2017, en option, pour un montant ne devant pas excéder la somme de 149 283,54 \$, taxes incluses, conformément au document d'appel d'offres PG150028 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-15-002, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7446 émis le 23 septembre 2015.

2015-486 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE LA TERRASSE EST À STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement Octroyer un contrat pour la reconstruction de la terrasse Est de Stewart Hall à Arthur Murphy Contracting Ltd, laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 169 197 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres PG150026 ;

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

Poste budgétaire : 22-414-32-813 : 160 000,00 \$;
Poste budgétaire : 03-920-13-031 : 9 197,00\$;

2015-487 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE QUATRE TRACTEURS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de quatre (4) tracteurs neufs, de marque Holder, modèle C992 (92 CV), incluant les accessoires, modèles de l'année 2015 ou plus récent, à Équipements JKL inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 798 771,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents et addendas de l'appel d'offres PT150009 ;

D'approprier à cette fin un montant de 800 000 \$ à même le fond de roulement ;

D'indiquer que cette appropriation à même le fond de roulement, sera remboursée selon les échéances ci-après indiquées :

- 2016 : 160 000 \$;
- 2017 : 160 000 \$;
- 2018 : 160 000 \$;
- 2019 : 160 000 \$;
- 2020 : 160 000 \$;

2015-488 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE, APPROVISIONNEMENT ET REMPLISSAGE DE MACHINES DISTRIBUTRICES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'approvisionnement, le remplissage et la fourniture de machines distributrices au centre aquatique de Pointe-Claire, à l'aréna Bob-Birnie et à l'hôtel de ville de Pointe-Claire à Valeric inc., fournisseur ayant le prix vendant de ses produits le moins cher, pour des revenus estimés à 2 500 \$, soit 20% des ventes, conformément aux documents de l'appel d'offres PL150001 ;

Attribuer ces revenus au poste budgétaire 01-232-12-009.

2015-489 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE BÉTON ET DU RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES DE L'ARÉNA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les critères de sélection relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture pour le projet de construction d'une dalle de béton et le réaménagement des vestiaires dans l'aréna #2 (annexe), tel que lesdits critères sont énoncés à la section « description » du dossier décisionnel 15-318-7403.

2015-490 REJET DE LA SOUMISSION – RÉPARATION DES CLÔTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé le 23 juillet 2015 pour la fourniture de réparation de clôtures sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire ;

ATTENDU QU'une seule firme, à savoir G. Daviault Itée, a présenté une soumission pour ce projet, pour un prix de 158 837,96 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE le prix soumis excède largement les montants budgétaires estimés par la Ville pour la réalisation de ce projet.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement DE rejeter la soumission déposée le 10 août 2015 par G. Daviault Itée à l'égard du projet de réparation de clôtures sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2015, avec une année d'option pour l'année 2016 et ce, pour le motif indiqué au troisième alinéa du préambule de la présente résolution ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres pour la fourniture de ce service, en apportant des modifications significatives aux documents de l'appel d'offres.

2015-491 APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE – RECONSTRUCTION DES AVENUES DE L'ÉGLISE, LUCERNE ET CHESTER ENTRE LES AVENUES DONEGANI ET MOUNT PLEASANT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver cinq modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Canbec pour un montant total de 11 218, 46 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 11 218, 46 \$, taxes incluses, relativement au projet de reconstruction des avenues de l'Église, Lucerne et Chester, entre les avenues Donegani et Mount Pleasant ;

D'accorder à Canbec un surplus contractuel au montant de 11 218,46 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 3 526 809,03 \$;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2821 (poste budgétaire 22-415-12-821).

2015-492 **APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE – RÉFECTION DE LA TOITURE AU CENTRE AQUATIQUE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Technitoit tel que lesdites modifications sont reflétées au document intitulé « IM14-025 - Réfection Toiture Centre Aquatique - Demande de travaux supplémentaires numéro 2 » annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-319-7460 ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 1 146,50 \$, plus taxes, relativement à la réfection de la toiture au centre aquatique ;

D'accorder à Technitoit un surplus contractuel au montant de 1 146,50 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 708 850,52 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-12-021, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7460 émis le 23 septembre 2015.

2015-493 **APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE – RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN, ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET L'AVENUE LAKEVIEW ET LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR L'AVENUE DONEGANI**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et TGA Montréal inc. pour un montant total de 20 682,98 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 20 682,98 \$, taxes incluses, relativement à la reconstruction de la chaussée sur le boulevard Saint-Jean, entre l'autoroute 20 et l'avenue Lakeview et la construction d'un trottoir sur l'avenue Donegani ;

D'accorder à TGA Montréal inc. un surplus contractuel de 20 682,98 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 517 614,60 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7465 émis le 24 septembre 2015.

2015-494 **AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET DE LA CHAUSSÉE SUR LES AVENUES CHAUCER, WILLOWBANK, MAYWOOD, GRANGE, NEWTON SQUARE ET HASTINGS**

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver trois modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Roxboro Excavation inc., pour un montant total de 23 278,19\$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 23 278,19 \$, taxes incluses, relativement à la réhabilitation des conduites d'eau potable et de la chaussée sur les avenues Chaucer, Willowbank, Maywood, Grange, Newton Square et Hastings ;

D'accorder à Roxboro Excavation inc. un surplus contractuel de 23 378,19 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 3 339 791,99 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7470 émis le 24 septembre 2015.

2015-495 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et J. Raymond Couvreur et Fils inc. pour un montant total de 14 153,63\$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 14 153,63 \$, taxes incluses, relativement à la réfection de la toiture de la bibliothèque centrale ;

D'accorder à J. Raymond Couvreur et Fils inc. un surplus contractuel au montant de 14 153,63 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 065 904,68\$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-101, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7471 émis le 24 septembre 2015.

2015-496 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX DANS LES PARCS CLEARPOINT, FIFTH ET VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver trois modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Urbex Construction inc. pour un montant total de 7 489,08 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 7 489,08 \$, taxes incluses, relativement au réaménagement des aires de jeux dans les parcs Clearpoint, Fifth et Valois ;

D'accorder à Urbex Construction inc. un surplus contractuel au montant de 7 489,08\$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 385 753,84 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-15-004, tel qu'il appert du certificat de la trésorière 15-7468 émis le 24 septembre 2015.

2015-497 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE POUR FEUX DE CIRCULATION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Pierre Brossard (1981) ltée. pour un montant total de 1 027,86 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 1 027,86 \$, taxes incluses relativement à l'installation d'un système de contrôle pour feux de circulation ;

D'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée un surplus contractuel au montant de 1 027,86 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 105 759,28 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-14-012, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7449 émis le 24 septembre 2015.

2015-498 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2015

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'août 2015, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2015-499 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 6 OCTOBRE 2015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 6 octobre 2015, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière.

2015-500 APPUI – VILLE DE LAVAL – OLÉODUC ÉNERGIE EST DE LA SOCIÉTÉ TRANSCANADA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'exposer les nombreuses interrogations du conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire en regard de la capacité éventuelle de la Société TransCanada à garantir une intervention efficace et rapide en cas de déversement accidentel, notamment par fuite de la canalisation située sous et aux abords des cours d'eau, en ce qui concerne son projet "Oléoduc Énergie Est de la Société TransCanada" ;

Transmettre aux municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Communauté métropolitaine de Montréal elle-même, une copie conforme de la présente résolution.

2015-501 AUTORISATION – MODIFICATION AU CONTRAT CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET DES ENCOMBRANTS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Camille Fontaine et Fils inc., relativement à la collecte et au transport des déchets domestiques et des encombrants pour un montant de 33 280 \$, taxes incluses pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

D'indiquer que cette dépense additionnelle, payable à l'endroit de Camille Fontaine et Fils inc., sera payable à même le poste budgétaire 02-420-00-471.

2015-502 DEMANDE D'UNE MODIFICATION LÉGISLATIVE DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE EN CE QUI CONCERNE LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adresser une demande à l'attention du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin qu'il propose, à l'occasion de la présentation d'un prochain projet de loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur municipal (Omnibus), la modification suivante:

« Nonobstant les disposition du paragraphe 2ième du premier alinéa de l'article 120, des articles 148.0.4 et 148.0.11, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Pointe-Claire peut, par règlement, permettre au comité de démolition d'accorder une autorisation de démolir un immeuble, conditionnellement à l'approbation ultérieure par le conseil municipal et à l'intérieur d'un délai maximal de douze (12) mois, d'un programme de réutilisation du sol dégagé ».

2015-503 DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLES CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE - DEMANDE AU DÉPUTÉ GEOFFREY KELLEY

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adresser une demande au député de Jacques-Cartier et ministre des Affaires autochtones, monsieur Geoffrey Kelley, afin qu'il accepte de piloter, auprès des autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT), du gouvernement du Québec et de l'Assemblée Nationale du Québec, une modification législative visant à permettre à la Ville de Pointe-Claire de gérer, avec plus de souplesse sur son territoire, les règles applicables en matière de démolition d'immeubles, par l'introduction de la disposition suggérée en vertu de la résolution 2015-502 de la Ville de Pointe-Claire ou d'une autre au même effet.

2015-504 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS – MODIFICATION AUX RÈGLES CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE mandater le cabinet Bélanger Sauvé (Me Marc Lalonde, ou un autre avocat de ce bureau), afin qu'il assure la liaison entre les autorités municipales de la Ville de Pointe-Claire, le député du comté de Jacques-Cartier et ministre des Affaires autochtones, monsieur Geoffrey Kelley, les autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du gouvernement du Québec et de l'Assemblée Nationale du Québec en ce qui concerne la demande de modification législative adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par la Ville de Pointe-Claire, en vertu de sa résolution 2015-502, afin de permettre à la Ville de Pointe-Claire de gérer, sur son territoire, les règles applicables en matière de démolition d'immeubles avec plus de souplesse.

2015-505 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement DE lever la présente séance à 20 h 45.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier